

□

**- Compte-rendu N°16 -
réunion du 1^{er} juillet 2004
Villeurbanne (69)**

Présents :

Laëtitia BACOT, GRAIE - Claire BATISSE-DAUQUAIRE, GRAND LYON - Vincent BOUVARD, Conseil Général de l'Isère - Elodie BRELOT, GRAIE - Christian MINAUT, Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement - Luc PATOIS, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Marie PITRAKIAN, Générale des Eaux Région Centre-Est - Michel SHOSHANY, GRAND LYON - Lucile SILLITTI, Grenoble-Alpes Métropole - Mallorie VIALET, GRAND LYON

Ordre du jour :

- Informations diverses
 - Présentation de la classification des déchets graisseux établie par Mallorie VIALET, stagiaire à la station d'épuration de Pierre-Bénite
 - Réflexion régionale sur le traitement des matières de vidanges
-

1. Informations diverses

Tour de table

Pierre-Bénite (69) - Claire BATISSE-DAUQUAIRE : la rédaction du règlement du site de dépotage est en cours, elle est couplée à la rédaction du règlement général d'assainissement. La mise en application du règlement est prévue pour le 1^{er} janvier 2005.

Une première présentation du règlement a été faite auprès des vidangeurs.

Les grandes nouveautés de ce règlement sont :

- Tarifs différents en fonction de la provenance géographique : tarif Grand Lyon et tarif extérieur, afin de favoriser la création de sites de dépotage de proximité ;
- Tarifs différents en fonction du type de sous-produits : coût du traitement mieux différencié selon la nature du déchet
- En cas de refus du sous-produit, contrôle du bon traitement sur une autre unité en imposant le retour au Grand Lyon du bordereau une fois le produit traité
- Pénalités dissuasives en cas de fraude

Aubenas (07) - Jean MOUNIER : le site de dépotage de l'UDEP est opérationnel depuis 9 mois ; l'ensemble des documents types ont été adaptés et mis en place sur l'UDEP. Pour le moment, l'UDEP accueille peu de vidanges.

Afin de communiquer sur la mise en place du service et sur les règles, Christian MINAUT propose de transmettre l'information au vidangeur membre de la FNSA sur le département de l'Ardèche. L'étude départementale des gisements de matière de vidange et de leurs traitement, menée sur le département de l'Ardèche depuis fin 2001, a fait l'objet d'un rendu final. Elle conclut sur la capacité théorique des stations de l'Ardèche de traiter le gisement actuel, mais si s'avère que ces capacités sont sous-exploitées. L'étude précise également les investissements nécessaires d'ici 2005 et 2010. Une nouvelle étude sur le traitement pérenne des boues devrait débuter prochainement. Elle sera menée à l'échelle du bassin versant par 4 syndicats.

Conseil général de l'Isère (38) – Vincent BOUVARD : mise en place conjointe par le Département de l'Isère et l'Agence de l'eau RM&C d'un dispositif pour apporter des aides spécifiques pour le surdimensionnement des installations et des équipements annexes dans les UDEP, afin d'offrir une solution de secours pour le traitement des boues des stations voisines du département. Ce dispositif est inscrit dans le cadre de la convention entre le Département de l'Isère et l'Agence de l'eau au sein du 8^{ème} programme de l'Agence.

Le surdimensionnement négocié avec les collectivités fait l'objet d'une convention entre le département.

Il peut être financé à 100% par l'Agence et le Département, dans la limite de 250 000 € et dans la limite de 80% du projet global.

En contre partie, la collectivité maître d'ouvrage s'engage à traiter les boues des autres collectivités à prix coûtant.

Grenoble (38) - Lucile SILLITTI : la décision politique de créer un site de dépotage sur la station d'épuration "Aquapole" a été entérinée. La difficulté est maintenant d'évaluer les gisements et de dimensionner le site.

2. Caractérisation physique et classification des résidus gras

Michel SHOSHANY présente brièvement le stage de Mallorie VIALET actuellement en DESS "Qualité et Gestion de l'eau " à Amiens.

Ce stage a pour objectif :

- d'identifier les difficultés qui peuvent être rencontrées pour le traitement et la valorisation des graisses
- d'établir une classification des résidus gras sur leurs caractéristiques physiques (hors résidus gras en provenance d'abattoir)

Pour cela une méthodologie de caractérisation et de classification des résidus gras a été élaborée, elle se décompose en 5 étapes :

1. étude de la provenance des résidus gras
2. prélèvements d'échantillons
3. caractérisation des résidus gras : définition de critères et élaboration d'une fiche de caractérisation
4. définition d'une échelle de classification basée sur l'aspect des résidus gras : 1 à 5 – de liquide à compact
5. réalisation d'un catalogue d'échantillons des résidus gras

Cette méthode sera par la suite validée afin de mesurer la sensibilité et la reproductibilité de cette méthodologie. Les tests de caractérisation seront réalisés avec :

- un panel de 10 personnes (personnel du dépotage, du laboratoire et de la station)
- 5 catégories de résidus gras
- Condition : la provenance des résidus ne sera pas divulguée aux panélistes

3. Réflexion régionale sur le traitement des sous-produits de l'assainissement

RAPPEL:

Suite à la réunion de juin 2001 avec la Préfecture de Région, la FNSA avait remis une enquête à la préfecture sur les cubages de matière de vidange collectés sur Rhône-Alpes. Parallèlement, la DDAF69 a réalisé une enquête auprès des services départementaux concernés sur Rhône-Alpes sur le thème de la gestion des sous-produits liquides de l'assainissement et des solutions possibles d'inter-dépannage : état des lieux sur le département et attentes vis à vis d'une démarche régionale. Début 2004, la Préfecture de Région a diffusé la synthèse de ces deux enquêtes aux participants de la réunion de juin 2001. Elle est dans l'attente de propositions de nature à permettre l'élaboration de solutions d'inter-dépannage au niveau régional, tout en restant dans le cadre de ses compétences.

Lors des précédentes réunions du réseau, le groupe a proposé de rédiger une note de quelques pages sur ce thème en 4 parties :

1. Les éléments de contexte régional et départemental
2. Les enjeux et le pourquoi de l'inter-dépannage
3. Les difficultés et les freins à la mise en place de l'inter-dépannage
4. Les pistes et éléments de réponse

Suite aux échanges et discussions, il s'avère que l'Etat n'est probablement pas le seul interlocuteur compétent dans ce domaine. Le groupe propose donc plutôt de faire une note sur ce sujet à destination de la Préfecture (ainsi que Diren, Mise, DRIRE) et à destination de la Région, l'Agence de l'eau et les Départements.

Plusieurs pistes sur les différentes parties de cette note sont avancées.

Elodie BRELOT propose de rédiger une première trame de note et de la soumettre par email à un groupe de rédaction restreint composé de :

- Michel SHOSHANY, Grand Lyon
- Jean MOUNIER, Syndicat du Bourdary
- Thomas MARION, Conseil Général de Haute Savoie
- Sylvain LOUVETON, Conseil Général de la Savoie
- Vincent BOUVARD, Conseil Général de l'Isère

Une première version de ce document est jointe au présent compte rendu : [NotetraitSPass.doc](#)

Tous les membres du réseau et particulièrement le groupe de rédaction sont invités à lire, commenter, compléter ce document et à le retourner au GRAIE durant l'été.

Une réunion de travail du groupe de rédaction est fixée au 15 septembre 2004 au GRAIE – Villeurbanne (69) afin de finaliser cette note.

4. Prochaine réunion

Mardi 28 septembre 2004 de 10h00 à 17h30

(Accueil à partir de 9h30)

Haute Savoie (74)

Ordre du jour :

- Informations diverses
- Réflexion régionale sur le traitement des matières de vidange
- Visite de la station d'épuration de Reignier : Station d'épuration biologique (faible charge) à boue activée, disposant d'un dispositif de séchage solaire des boues